

Référent Santé et Sécurité au travail

5 jours - 35 heures

Code formation : ADHRH0676



adhara.fr

Objectifs

Connaitre les points opérationnels de la sécurité en entreprise. Rester en veille « active » législative en matière d'Hygiène et Sécurité (Chapitre IV du Code du Travail). Participer à la démarche d'évaluation des risques professionnels. Contribuer à l'élaboration du document unique et au programme de prévention. Veiller à la bonne tenue des registres hygiène et sécurité. Communiquer sur la sécurité.

Participants

Personnel évoluant vers une fonction hygiène & sécurité en entreprise. Collaborateur désigné par l'employeur à la fonction de « Référent Sécurité » (Circulaire DGT N° 13 du 9/11/2012). Personnel en poste souhaitant maintenir et compléter ses connaissances.

Prérequis

Pas de prérequis pour cette formation.

Pédagogie

La pédagogie est basée sur le principe de la dynamique de groupe avec alternance d'apports théoriques, de phases de réflexion collectives et individuelles, d'exercices, d'études de cas et de mises en situations observées. Formation / Action participative et interactive : les participants sont acteurs de leur formation notamment lors des mises en situation car ils s'appuient sur leurs connaissances, les expériences et mettront en œuvre les nouveaux outils présentés au cours de la session.

Remarques

Cette formation offre la possibilité d'une journée de retour sur expérience : Cette journée complémentaire favorise l'application pratique des concepts enseignés, garantissant ainsi une mise en œuvre réussie dans votre environnement professionnel. Nos conseillers sont à votre disposition pour plus d'information à ce sujet.

Certification

Profil de l'intervenant

Consultant-formateur expert. Suivi des compétences techniques et pédagogiques assuré par nos services.

Moyens techniques

Encadrement complet des stagiaires durant la formation. Espace d'accueil, configuration technique des salles et matériel pédagogique dédié pour les formations en centre. Remise d'une documentation pédagogique papier ou numérique à échéance de la formation.

Méthodes d'évaluation des acquis

Un contact téléphonique est systématiquement établi avec le stagiaire ou la personne chargée de son inscription afin de définir le positionnement. Si besoin, un questionnaire est adressé pour valider les prérequis en correspondance et obtenir toute précision nécessaire permettant l'adaptation de l'action. Durant la formation, des exercices individuels et collectifs sont proposés pour évaluer et valider les acquis du stagiaire. La feuille d'émargement signée par demi-journée ainsi que l'évaluation des acquis sont adressées avec la facture.

Programme

Référent Santé et Sécurité au travail

5 jours - 35 heures

Code formation : ADHRH0676



adhara.fr

Les principes de prévention

Les rôles et Missions du Référent Sécurité
Les textes essentiels, les principes de base de l'hygiène et de la sécurité
Les 9 principes généraux de prévention
Obligations générales de sécurité/santé de l'employeur et/ou de ses représentants
Responsabilités Civiles et Pénales de l'employeur et/ou de ses représentants
L'affichage obligatoire en matière de sécurité
Formation à la sécurité
Les formations obligatoires en matière de santé et sécurité
Les différents registres santé et sécurité
Le plan de prévention pour les entreprises extérieures
Le Protocole de sécurité Chargement - Déchargement
La démarche d'évaluation des risques professionnels (EvRP)
Le Document Unique : présentation et contenu

Les interlocuteurs et acteurs internes et externes à l'entreprise et leur niveau de responsabilité en matière de prévention & le Positionnement des Membres du CSE par rapport aux interlocuteurs et acteurs internes et externes à l'entreprise

Salariés, Délégués Syndicaux, L'employeur, Le CSE, Référent COVID (le cas échéant), Services de santé au travail, Inspection du travail, CARSAT, IPRP, INRS, ANACT/ARACT

Les principes de prévention et de conditions de Travail, l'analyse des Risques et Dangers dans l'entreprise et les modifications apportées par la Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021.

Les textes essentiels, les principes de base en matière de santé, sécurité et Conditions de Travail (Obligations de l'employeur, Formation à la sécurité, Les 9 principes généraux de prévention...)
Les Recommandations CNAMTS
Différencier le risque et le danger
Les principales familles de risques

La pénibilité au travail

Définitions et réglementation de la pénibilité
Les missions du CSE

Les Risques PsychoSociaux

Définitions générales (santé, bien-être...)
Analyse de l'Approche Multifactorielle
Les facteurs Individuels, relationnels, organisationnels
Les pathologies associées aux RPS : Stress, violences, Burn out, Bore out, Brown out...
RPS : Droit d'alerte / Droit de Retrait

La réglementation sur les Risques PsychoSociaux

Les obligations liées au code du travail
L'intégration des RPS au Document Unique : Méthodologie selon l'INRS
Les 3 niveaux d'actions de la prévention
Mise en place d'un plan d'action RPS

Référent Santé et Sécurité au travail

5 jours - 35 heures

Code formation : ADHRH0676



adhara.fr

Les accidents de travail, missions et Maladies Professionnelles

Définitions

Les indicateurs : taux de fréquence et taux de gravité

Coût des accidents (Direct et indirect)

L'enquête (entretien, faits et jugements de valeur)

Analyser un accident de travail avec une « boîte à outils »

Visite comportementale de sécurité (VCS) / Inspection Pratique et Terrain

Définition de 2 zones de l'entreprise ou de l'établissement à inspecter pour réaliser 2 Visites Comportementales de Sécurité

Définition des objectifs de l'inspection/VCS

Mise en place du support d'inspection/VCS

Observer et interroger les salariés

Exploiter des informations recueillies

Rédaction d'un Compte Rendu d'Inspection/VCS

Réaliser un audit sécurité

Préparation d'une trame d'évaluation personnalisée en vue de la réalisation d'audits sécurité de l'entreprise